

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/017

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

7.5 Subventions

Direction Cohésion sociale

Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne dans le cadre de la programmation Cohésion Sociale politique de la ville 2024.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifiée exécutoire le :

02 FEV. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que par la mise en œuvre des actions partenariales qu'elle porte, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine contribue au développement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et apporte un soutien à ses habitants en matière d'insertion par l'emploi, de lien social, d'éducation par exemple,

CONSIDERANT les demandes de subventions présentées auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Préfecture de l'Essonne dans le cadre de la programmation initiale de Cohésion Sociale pour l'année 2024,

CONSIDERANT que le montant de ces subventions est demandé spécifiquement pour les actions suivantes et est réparti comme suit :

		ETAT (bop 147)	
Porteurs	Projets	Montant accordé N - 1	Montant demandé 2024
Service Politique ville	Accès au droit	16 000 €	16 000 €
	Fonds de Participation des Conseils Citoyens	25 800 €	25 800 €
Direction Cohésion sociale	Civi sport	5 000 €	5 000 €
	CLAS intercommunal 2024-2025	7 000 €	10 000 €
Direction Culture	Demos VYVS	6 000 €	10 000 €
Médiathèque	Journée Charlotte Delbo	5 000 €	6 000 €
Service emploi	Les rendez-vous de l'emploi	5 000 €	15 000 €
	Parcours Accompagnement Emploi	3 000 €	50 000 €
Centre social des Bergeries	Ateliers socio linguistiques	5 000 €	5 000€
	Banquet citoyen		5 000€
	Animations été		10 000 €
	Culture jeunes citoyens : ciné school		8 000 €
	Les séniors santé et bien être	5 000 €	5 000 €
Centre social Aimé Césaire	Consolider et développer ses savoirs de base	5 000 €	7 000 €

	Booste ta rentrée	5 000 €	6 000 €
	Accompagner les personnes âgées et les seniors de l'Oly	5 000 €	5 000 €
Espace Jeunesse de l'Oly	Culture jeunes citoyens	5 000 €	10 000€
	Pass'sport citoyen	5 000 €	10 000€

DECIDE

Article 1^{er} : DE SOLLICITER auprès de la Préfecture de l'Essonne, une subvention pour les actions menées dans le cadre de la programmation sociale Politique de la ville 2024.

Article 2 : DE SIGNER la convention annuelle d'objectifs 2024 fixant les modalités de versement de ladite subvention conclue avec la Préfecture de l'Essonne.

Article 3 : La recette sera inscrite au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

30 JAN. 2024



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne dans le cadre de la programmation Cohésion Sociale politique de la ville 2024

Date de transmission de l'acte : 02/02/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 02/02/2024

Numéro de l'acte : DP2024-017 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240130-DP2024-017-AU

Date de décision : 30/01/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions